



JEAN-MICHEL BAYLET
MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA
RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CHRISTIAN ECKERT
SECRETARIE D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS,
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<https://www.territoires.gouv.fr/>

www.economie.gouv.fr

N°343

Dispositif de sortie des emprunts à risque des collectivités locales : résultats atteints

Mercredi 22 mars, Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget et des Comptes publics ont présenté, en présence des membres du Conseil national d'orientation et de suivi (CNOS)*, le résultat du dispositif qui a permis de désensibiliser la dette toxique qui pesait sur les finances locales depuis 2008.

Le fonds de soutien mis en place en 2014 par le Gouvernement pour aider les collectivités à se défaire de leurs emprunts structurés à risque est un succès. Trois ans après sa création, l'État est engagé à hauteur de 2,6 milliards d'euros auprès de 578 collectivités bénéficiaires.

La réponse apportée par le Gouvernement a reposé sur deux volets :

- Un volet curatif, avec la mise en place du fonds de soutien, doté de trois milliards d'euros pour accompagner les collectivités dans la renégociation de la dette toxique.
- Un volet préventif, avec la sécurisation des conditions d'accès au crédit par le renforcement de la réglementation bancaire et comptable applicable aux prêts des collectivités locales.

L'avenir du dispositif sera assuré à compter de l'été 2017 selon une configuration différente. Le fonds de soutien poursuivra son activité jusqu'en 2028 afin de continuer à accompagner les collectivités : ses activités, recentrées sur l'exécution des conventions d'aides signées entre l'État et les bénéficiaires, seront gérées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

[Composé de représentants de l'État et d'élus désignés par les associations nationales d'élus locaux, sous l'égide successive des sénateurs Jean Germain et Claude Raynal, le CNOS a notamment eu pour mission de déterminer la doctrine d'emploi des aides accordées. Il exerce un suivi de fin de l'encours de dette toxique des collectivités locales et de l'efficacité du dispositif].



Contacts presse :

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 08

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04